

LE PRÉFET

Bureau de la coordination, de l'environnement
et des enquêtes publiques
Secrétariat de la CDAC
Affaire suivie par : Véronique DEBOUCHE
Tél : 03 81 25 12 32
pref-cdac25@doubs.gouv.fr

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU DOUBS
du 7 février 2023**

INFO PRESSE

La CDAC du Doubs a rendu une décision favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale déposée sans permis de construire par la SCI MAWA sise 50 rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS, pour l'extension de l'ensemble commercial de 789 m² situé 66 rue de Salins 25300 PONTARLIER par :

- restructuration d'un ancien restaurant cafétéria en friche situé en partie avant du centre commercial Géant Casino pour y créer en lieu et place trois cellules en secteur 2 :
 - un magasin à l enseigne ZEEMAN de 286 m² ;
 - deux cellules commerciales en secteur 2 d'une surface de vente respective de 130 m² et 305 m² et dont l'activité n'est pas encore définie ;
- reconduction des droits commerciaux en secteur 2 de deux cellules commerciales vacantes dans la galerie marchande du centre commercial :
 - ancien magasin COMETE de 35 m² ;
 - ancien pressing de 33 m.

Résultat du vote : FAVORABLE avec 7 voix POUR et 1 ABSTENTION (8 membres présents votants)

En application de l'article R752-19 du Code de commerce, cette décision sera, dans les 10 jours suivant la réunion de la commission :

- notifiée par le préfet au demandeur ;
- publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs ;
- publiée dans l'Est Républicain et La Terre de Chez Nous, deux journaux diffusés dans le département du Doubs.

Tout recours prévu à l'article L.752-17 du Code de commerce peut être adressé, dans le délai d'un mois, au secrétariat de la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) – TELEDON 121 - Bâtiment SIEYES - 61 Boulevard Vincent Auriol - 75 703 PARIS Cedex 13.